



SE-UNSA de Loire-Atlantique

Syndicat des Enseignants de
l'Union Nationale des Syndicats Autonomes

44@se-uns44.org

CAPD du 5 juin 2015
Déclaration du SE-UNSA 44

Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Mesdames et Messieurs les membres de la commission paritaire,

Le SE-UNSA regrette tout d'abord que le passage à la hors-classe des professeurs des écoles ne puisse pas être étudié aujourd'hui. L'action du SE-UNSA pour aligner les ratios de passage entre corps équivalents porte ses fruits année après année et il est dommage que pour des retards ministériels dans la mise à jour d'une application ou dans l'attribution des contingents, les enseignants ne puissent pas, comme à l'accoutumée, savoir s'ils changent de grade. Si cela peut sembler anecdotique, nous pensons au contraire que cela participe du ressenti des enseignants sur le manque de considération, exprimé par un grand nombre.

Toujours au plan national, le SE-UNSA pense que l'effort engagé sur la hors-classe doit aussi se traduire par la revalorisation du montant de l'ISAE. Par ailleurs, alors que les indemnités pour missions particulières vont se mettre en place, il serait plus que temps de se pencher sur toutes les missions effectuées par les enseignants du premier degré. La circulaire de rentrée évoque cette piste, espérons qu'il ne faille pas attendre encore des années avant qu'elle ne soit explorée.

Sur l'attribution des temps partiels, nous pensons que notre action a permis de faire évoluer le dossier en faisant notamment en sorte que les agents n'aient plus à motiver leur demande. Conformément aux textes en vigueur, c'est bien le refus qui doit être motivé. Reste qu'aujourd'hui que nous ne pouvons nous satisfaire de la situation. Les motifs restent souvent vagues ou incompréhensibles. Le SE-UNSA demande que chaque situation puisse être revue et a invité les enseignants à saisir cette CAPD. Le cas échéant, le SE-UNSA accompagne les enseignants dans leur démarche de recours.

Concernant le mouvement et les autres opérations administratives, le SE-UNSA souligne la qualité du travail effectué par les services de l'Inspection académique mais note également que, plus que les autres années, plusieurs documents nous sont parvenus tardivement. Certains ne nous sont même pas parvenus du tout. Nous nous inquiétons de cet état de fait. Nous ne soupçonnons évidemment aucune mauvaise volonté de la part de la Direction Académique. L'explication est sans doute à chercher ailleurs et notre organisation espère que ces difficultés seront levées. Le travail des élus en amont des commissions est fait pour le respect de l'équité de traitement et donc dans l'intérêt des personnels que nous représentons. Nous comptons pouvoir le faire dans les meilleures conditions possibles.

Plus largement, le SE-UNSA demande à nouveau, que toute l'attention soit portée sur la qualité de la relation entre la Direction Académique et ses personnels. Les lieux d'exercices sont très dispersés et le sentiment d'éloignement voire d'isolement existe. Les lieux de décisions semblent très lointains. Les enseignants du premier degré subissent aussi un sous-encadrement qui s'accroît année après année.

Il est grand temps que, nationalement comme localement, la question de ce que l'on nomme habituellement la gestion des ressources humaines soit largement revisitée.

Je vous remercie.